



Paris le 22 avril 2026

Madame **Stéphanie Rist**
Ministre de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 Paris

Madame la Ministre,

Nous avons bien reçu votre courrier du 15 avril 2026 en réponse au recours que nous vous avons adressé pour demande de modification de l'instruction du 8 décembre 2025 relative à la déclinaison territoriale de la politique des 1000 premiers jours de l'enfant, et nous vous en remercions.

Nous recevons avec satisfaction votre confirmation indiquant que les Conseils départementaux et leurs services de PMI ne sont pas au « même niveau » que d'autres porteurs de projet s'agissant de la stratégie des 1000 premiers jours et du processus de labellisation des maisons éponymes.

Nous nous réjouissons qu'en conséquence vous prévoyiez que des mesures particulières s'appliquent dès à présent aux services de PMI :

- les Conseils Départementaux et les services PMI pourront « utiliser les éléments de la marque distinctive » de la politique des 1000 premiers jours « sur simple demande », avec une « identité spécifique de la marque prévue pour les départements » ;
- les Conseils Départementaux qui porteront le projet de maisons des 1000 premiers jours bénéficieront d'une procédure de « demande de labellisation allégée ».

Sur la seconde disposition, nous souhaiterions que vous nous précisiez en quoi consistera la procédure de labellisation « allégée ».

Nous accueillons également favorablement la formation très prochaine d'un comité technique national dédié aux missions de PMI, et souhaiterions obtenir de votre part l'assurance que l'ensemble des parties-prenantes de cette politique y seront bien représentées, parmi lesquelles les organismes constituant la plate-forme *Assurer l'avenir de la PMI*. Pouvez-vous dès à présent nous indiquer quand cette instance sera installée ?

Nous prenons acte de votre position défavorable à inscrire au code de la santé publique la contribution des services de PMI à la politique des 1000 premiers jours, mais nous n'en comprenons pas les raisons. Vous indiquez que « les 1000 premiers jours ne définissent pas un domaine d'intervention mais constituent une stratégie globale de politique publique » pour justifier ce refus. Pourtant, dans un autre champ, « *les actions de prévention et d'information sur les risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux, sur la base du concept d'exposome* » constituent en soi un domaine d'intervention et une stratégie globale de politique publique, et figurent à ce titre au code de la santé publique parmi les missions de la PMI (Art L2111-1, 5°).

.../...

Nous souhaitons enfin rappeler à votre attention qu'à l'occasion des 80 ans de la PMI, nous vous avons adressé une lettre ouverte, avec le soutien de très nombreux professionnels de PMI, portant, outre la gouvernance du dispositif de PMI, sur les dimensions d'amélioration du financement, de l'attractivité des métiers, des taux de couverture populationnelle et des normes d'effectifs associés. Sur ces aspects cruciaux pour revitaliser la PMI, dont la dégradation dans de nombreux départements n'est plus à démontrer, aucune réponse concrète ne nous a été apportée. Nous vous sollicitons pour une rencontre d'urgence autour de mesures immédiates, attendues par tous nos collègues, afin d'engager résolument le redressement du dispositif de PMI, dans la suite de nombreux rapports qui ont documenté sa pertinence pour promouvoir la santé des enfants, des femmes, des jeunes et des familles, et lutter contre l'augmentation de la mortalité infantile et contre les inégalités de santé dès leur origine.

En vous remerciant de votre attention pour notre sollicitation, nous vous prions d'agrèer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour la plate-forme *Assurer l'avenir de la PMI*,
Stéphanie Chiffolleau, ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Étudiantes)
Géraldine Goure, ANAPSY-pe (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance)
Pierre Suesser, SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI)
Chantal de Vitry, ANSFT (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales)